



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

**BUREAU**

Séance du 17 Janvier 2022

**DÉLIBÉRATION : B-22/001**  
**RÉHABILITATION 52 BOULEVARD SCHUMAN - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le bâtiment 14 situé 52 boulevard Schuman à Cherbourg-en-Cotentin 50100 est une tour de 17 étages composée de 68 logements et un local commercial construit en 1968. La typologie des logements est composée de 34 T3 et 34 T4.

Par délibération n°B-19/020 du 19 décembre 2019 et suite à un audit énergétique, le Bureau a autorisé le financement de l'opération de réhabilitation thermique de cet immeuble.

Une première consultation, lancée en conception réalisation avec l'aide d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage, a été infructueuse.

Par délibération n°B-20/018 du 18 novembre 2020, le Bureau a autorisé le financement d'un nouveau projet avec une maîtrise d'œuvre dédiée et une consultation en lots séparés pour les travaux suivants :

- 1- Pose d'un bardage via une isolation thermique par l'extérieur,
- 2- Changement des menuiseries extérieures,

L'ensemble de ces travaux est soumis à l'obtention des certificats d'économie d'énergie (CEE) et à la déduction de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et a pour objectif d'atteindre le niveau BBC rénovation (Bâtiment Basse Consommation).

Le coût de cette opération avait été réévalué à la somme de 1 710 000 € HT dont 1 554 000 € HT de travaux au lieu de 1 500 000 € HT prévus initialement.

Toutefois, le projet arrêté avec le maître d'œuvre a vu le montant estimatif des travaux augmenté et l'opération a rencontré des difficultés au stade de la validation de la déclaration de travaux, l'immeuble étant situé en zone ABF. Au final, la consultation des entreprises n'a pu être effective qu'au mois de janvier 2022, augmentant vraisemblablement le coût de l'opération par le simple effet de l'inflation des prix.



L'an deux mille vingt-deux, le 17 janvier à 10h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 06 janvier 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, Président
- ☞ Mmes, GRUNEWALD, LEDOUJET, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- ☞ M. FAGNEN (mandataire : M. LEPOITTEVIN)
- ☞ MME BONNEMAINS (mandataire : M. GRUNEWALD)
- ☞ M. LEQUILBEC Excusé

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ M. ANDRÉ, Directeur Général
- ☞ M. GARRIC, Directeur Technique et Patrimoine
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ M. GUENNOC, Responsable Administration Générale
- ☞ Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative et Juridique Administration Générale



A ce jour, le coût des travaux est estimé à 1 758 062,00 € HT, avec des coûts d'honoraires complémentaires arrêtés à 167 314,52 € HT, soit un coût global d'opération de 1 925 376,52 € HT.

Il est proposé au Bureau de voter un coût global d'opération à 2 000 000,00 € HT.

Le Bureau autorise le Directeur Général à :

- solliciter les subventions,
- contracter les emprunts nécessaires et solliciter la garantie d'emprunt.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 Janvier 2022

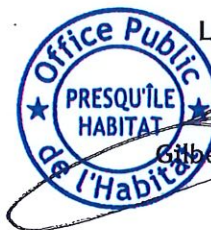
Copie certifiée conforme

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Benjamin ANDRÉ

LE PRÉSIDENT



Gilbert LEPOITTEVIN



# Acte à classer

Reçu en Préfecture le 17/01/2022  
Publié sur le site Internet le 21/10/2022

B2022-001

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-01-17T11-54-02.00 ( MI235019146 )

Identifiant unique de l'acte : 050-275000016-20220117-B2022-001-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Réhabilitation 52 boulevard Schumann - Modification  
du plan de financement

Date de décision : 17/01/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Acte : B-22-001 Réha bld Schuman - modification plan de  
financement.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

LOLA 52 Bd Schuman (MAJ coût) -  
frais gestion 700€, du 12.01.22 avec  
reconstitution Fds propres  
constant-1.PDF Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/01/22 à 11:53

Date 17/01/22 à 11:54

Date 17/01/22 à 12:03

Par BOISSET Martine

Par BOISSET Martine





VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

## BUREAU

Séance du 17 Janvier 2022

**DÉLIBÉRATION : B-22/002**

**VALIDATION DE L'ACTE DE RÉSILIATION DE L'ACCORD CADRE,  
MARCHÉS A BON DE COMMANDE DE TRAVAUX DE MACONNERIE AVEC  
LA SOCIÉTÉ SPIE BATIGNOLLES NORD**

Le 29 Mars 2021, Presqu'île Habitat a conclu avec la société SPIE BATIGNOLLES NORD un accord cadre à bons de commande pour des travaux de maçonnerie, pour une période initiale de un an reconductible trois fois.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est de 50 000€ HT.

Le 21 Juillet 2021, l'Office a demandé un certain nombre de devis à SPIE BATIGNOLLES NORD, puis notifié le 2 Septembre 2021 un premier bon de commande pour une unité, puis le 26 Octobre 2021 un deuxième bon de commande pour huit unités.

Début novembre 2021, invoquant d'un manque de matériel, de moyens humains et un accroissement d'activité, la société SPIE BATIGNOLLES NORD a sollicité un entretien avec Presqu'île Habitat du fait de ses difficultés pour mener à bien les travaux demandés.

Une réunion s'est tenue le 26 Novembre 2021 dans les locaux de Presqu'île Habitat, à l'issue de laquelle, face à l'impossibilité du prestataire d'honorer l'exécution des bons de travaux, les parties ont envisagé de résilier à l'amiable l'accord-cadre susvisé, sans aucune indemnité financière pour l'une ou l'autre des parties.

La société SPIE BATIGNOLLES NORD a par la suite renouvelé par courrier son souhait de résiliation amiable du marché du fait des difficultés évoquées ci-dessus.

Le Bureau valide l'acte de résiliation de l'accord-cadre avec la société SPIE BATIGNOLLES NORD.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 Janvier 2022

Copie certifiée conforme



Benjamin ANDRÉ



LE PRÉSIDENT  
JULES LEPOITTEVIN



L'an deux mille vingt-deux, le 17 janvier à 10h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 06 janvier 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

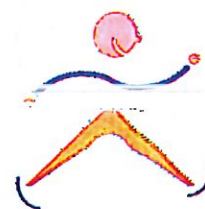
- ☞ M. LEPOITTEVIN, Président
- ☞ Mmes, GRUNEWALD, LEDOUJET, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- ☞ M. FAGNEN (mandataire : M. LEPOITTEVIN)
- ☞ MME BONNEMAINS (mandataire : M. GRUNEWALD)
- ☞ M. LEQUILBEC Excusé

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ M. ANDRÉ, Directeur Général
- ☞ M. GARRIC, Directeur Technique et Patrimoine
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ M. GUENNOC, Responsable Administration Générale
- ☞ Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative et Juridique Administration Générale





## Acte à classer

B2022-002

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-01-17T11-54-03.00 ( MI235019147 )

Identifiant unique de l'acte : 050-275000016-20220117-B2022-002-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Validation de l'acte de résiliation de l'accord cadre,  
marchés à bon de commande de travaux de maçonnerie  
avec la société SPIE Batignolles



17/01/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

Acte : B-22-002 Validation acte résiliation MBC - SPIE.PDF Multicanal : Non

Classer		
Annuler		
Préparé	Date 17/01/22 à 11:53	Par <u>BOISSET Martine</u>
Transmis	Date 17/01/22 à 11:54	Par <u>BOISSET Martine</u>
Accusé de réception	Date 17/01/22 à 11:59	





  
VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 17 Janvier 2022

**DÉLIBÉRATION : B-22/003**

**IDEX - REMISE DES PÉNALITES CONCERNANT LES TRAVAUX HAUT-MARAIS**

Le 25 Juin 2021, Presqu'île Habitat a attribué à la société IDEX ENERGIES le marché 2021-247, ayant pour objet les travaux de rénovation de la chaufferie des Haut-Maraïs/Maupas, pour un montant de 106 186,00 € HT.

Conformément aux pièces contractuelles, la durée totale d'exécution du marché devait être de 3,5 mois. Par avenant n° 1, ce délai a été prolongé jusqu'au 15 novembre 2021.

La réception des travaux a été prononcée sans réserve le 7 décembre 2021, soit avec 16 jours de retard donnant lieu à l'application de pénalités, conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières, d'un montant de 300 € par jour calendaire de retard.

Le montant des pénalités s'élève donc à la somme de 6 300 €.

La société IDEX ENERGIES a sollicité auprès de Presqu'île Habitat à titre gracieux une remise sur ces pénalités, arguant du contexte sanitaire et des difficultés d'approvisionnement de matériel comme cause des retards constatés.

Le Bureau valide la remise gracieuse des pénalités à l'encontre de la société Idex Energies pour un montant de 6 300 €.

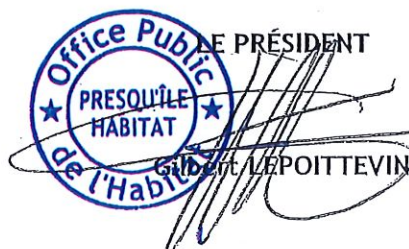
Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 Janvier 2022

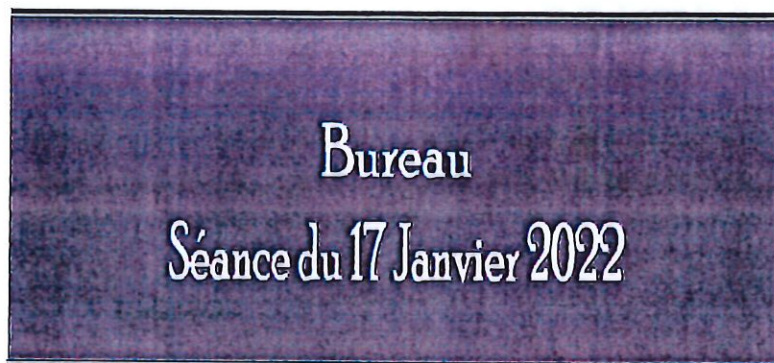
Copie certifiée conforme

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



  
Benjamin ANDRÉ





L'an deux mille vingt-deux, le 17 janvier à 10h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 06 janvier 2022.

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

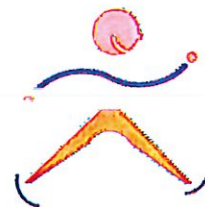
- ☞ M. LEPOITTEVIN, Président
- ☞ Mmes, GRUNEWALD, LEDOUJET, MARWAN

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :**

- ☞ M. FAGNEN (mandataire : M. LEPOITTEVIN)
- ☞ MME BONNEMAINS (mandataire : M. GRUNEWALD)
- ☞ M. LEQUILBEC Excusé

**À TITRE CONSULTATIF :**

- ☞ M. ANDRÉ, Directeur Général
- ☞ M. GARRIC, Directeur Technique et Patrimoine
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ M. GUENNOG, Responsable Administration Générale
- ☞ Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative et Juridique Administration Générale



# Acte à classer

Reçu en Préfecture le 17/01/2022  
Publié sur le site Internet le 21/10/2022

B2022-003

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > AR reçu <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-01-17T11-54-04.00 ( MI235019148 )

Identifiant unique de l'acte : 050-275000016-20220117-B2022-003-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : IDEX- Remise des pénalités concernant les travaux Haut-Marais

Date de décision : 17/01/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [B-22-003 Remise pénalité IDEX.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/01/22 à 11:53

Date 17/01/22 à 11:54

Date 17/01/22 à 11:59

Par [BOISSET Martine](#)

Par [BOISSET Martine](#)





VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 17 Janvier 2022

**DÉLIBÉRATION : B-22/004**

**DÉCLASSEMENT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE, MOBILIER OU VÉHICULES**

Dans le cadre d'une mise à jour régulière des différents matériels composant l'actif (informatique, automobile, mobilier), il y a lieu de retirer celui figurant dans l'annexe jointe.

A savoir :

- une machine à endosser les chèques : date de mise en service 26/04/2011.

Le Bureau autorise le Directeur Général à :

- aliéner et retirer ce matériel de l'actif,

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 Janvier 2022

Copie certifiée conforme

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

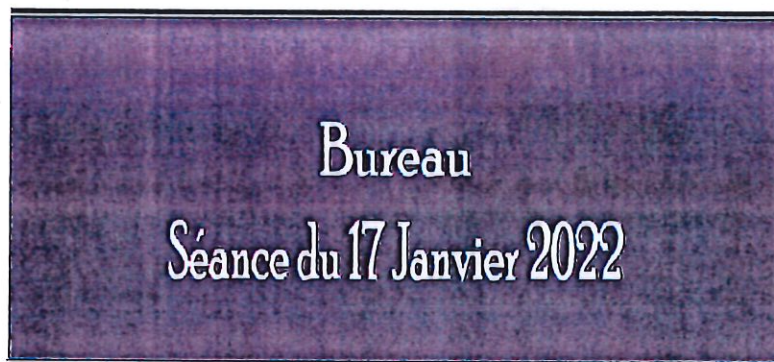


Benjamin ANDRÉ

LE PRÉSIDENT



Gilbert LEPOITTEVIN



L'an deux mille vingt-deux, le 17 janvier à 10h00, les membres du Bureau de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 06 janvier 2022.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- ☞ M. LEPOITTEVIN, Président
- ☞ Mmes, GRUNEWALD, LEDOUJET, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- ☞ M. FAGNEN (mandataire : M. LEPOITTEVIN)
- ☞ MME BONNEMAINS (mandataire : M. GRUNEWALD)
- ☞ M. LEQUILBEC Excusé

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ M. ANDRÉ, Directeur Général
- ☞ M. GARRIC, Directeur Technique et Patrimoine
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ M. GUENNOG, Responsable Administration Générale
- ☞ Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante Administrative et Juridique Administration Générale





# Acte à classer

Reçu en Préfecture le 17/01/2022  
Publié sur le site Internet le 21/10/2022

B2022-004

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-01-17T11-54-04.01 ( MI235019149 )

Identifiant unique de l'acte : 050-275000016-20220117-B2022-004-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Déclassement de matériel informatique, mobilier ou véhicules

Date de décision : 17/01/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Acte : [B-22-004 Déclassement matériel.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Etat déclassement du matériel.PDF](#) Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/01/22 à 11:53

Date 17/01/22 à 11:54

Date 17/01/22 à 11:59

Par [BOISSET Martine](#)

Par [BOISSET Martine](#)

